RCS : LYON
Code greffe : 6901

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1998 B 02627
Numéro SIREN : 420 115 289
Nom ou dénomination : BR PARTICIPATION

Ce dépôt a été enregistré le 14/11/2017 sous le numéro de dépôt B2017/043221

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE

..... *LYON*

Date : 14/11/2017

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

n°de dépôt : **B2017/043221**
n°de gestion : **1998B02627**
n°SIREN : **420 115 289 RCS Lyon**

Le greffier du Tribunal de Commerce de Lyon certifie avoir procédé le 14/11/2017 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de :

BR PARTICIPATION - Société à responsabilité limitée
108 rue du Commandant Charcot 69005 Lyon -FRANCE-

date de clôture : 31/12/2016

Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.

Concernant les évènements RCS suivants :
Dépôt des comptes annuels

TRIBUNAL DE COMMERCE DE LYON * (RHÔNE) *

4943500

4943500

43 221

POUR COPIE
CERTIFIÉE CONFORME

COMPTES ANNUELS ET ETATS FISCAUX

SARL BR PARTICIPATION

108 Rue de commandant Charcot

69005 LYON

EXERCICE DU 01/01/2016 AU 31/12/2016

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts)

① BILAN - ACTIF

DGFiP N° 2050 2017

Désignation de l'entreprise : **SARL BR PARTICIPATION** — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * : 12

Adresse de l'entreprise : 108 Rue de commandant Charcot 69005 LYON — Durée de l'exercice précédent * : 12

Numéro SIRET * : 4 2 0 1 1 5 2 8 9 0 0 0 5 0 — Néant ☐ *

			Brut 1		Amortissements, provisions 2	Exercice N, clos le, 31122016 Net 3	N-1 31122015 Net 4
	Capital souscrit non appelé (I)	AA					
ACTIF IMMOBILISE * — IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC			
	Frais de développement*	CX		CQ			
	Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG			
	Fonds commercial (1)	AH		AI			
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK			
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO			
	Constructions	AP		AQ			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS			
	Autres immobilisations corporelles	AT	29 595	AU	7 125	22 470	
	Immobilisations en cours	AV		AW			
	Avances et acomptes	AX		AY			
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT			
	Autres participations	CU	201 001	CV		201 001	201 000
	Créances rattachées à des participations	BB		BC			
	Autres titres immobilisés	BD	4 998	BE		4 998	4 998
	Prêts	BF		BG			
	Autres immobilisations financières *	BH	100	BI		100	
	TOTAL (II)	BJ	**235 694**	BK	**7 125**	**228 569**	**205 998**
ACTIF CIRCULANT — STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM			
	En cours de production de biens	BN		BO			
	En cours de production de services	BP		BQ			
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS			
	Marchandises	BT		BU			
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW			
CREANCES	Clients et comptes rattachés (3) *	BX	48 389	BY		48 389	100 319
	Autres créances (3)	BZ	6 771	CA		6 771	10 822
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC			
DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	40 000	CE		40 000	40 000
	Disponibilités	CF	92 560	CG		92 560	63 859
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3) *	CH	3 104	CI		3 104	48
	TOTAL (III)	CJ	**190 824**	CK		**190 824**	**215 048**
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Ecarts de conversion actif * (VI)	CN					
	TOTAL GENERAL (I à VI)	CO	**426 518**	1A	**7 125**	**419 394**	**421 046**

Renvois : (1) Dont droit au bail: | (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP 100 | (3) Part à plus d'un an : CR

Clause de réserve de propriété: * Immobilisations : | Stocks : | Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

(2) BILAN - PASSIF avant répartition

DGFiP N° 2051 2017

Désignation de l'entreprise : SARL BR PARTICIPATION — Néant ☐ *

			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé : 16 000)	DA	16 000	16 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecarts de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	1 600	1 600
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	353 920	334 973
	Report à nouveau	DH		
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	**2 760**	**18 947**
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	**374 281**	**371 520**
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	25 803	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	302	14 289
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	8 359	7 001
	Dettes fiscales et sociales	DY	6 211	26 477
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	1	
	Autres dettes	EA	4 437	1 758
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC	**45 113**	**49 525**
	Ecarts de conversion passif * **(V)**	ED		
	TOTAL GENERAL (I à V)	EE	**419 394**	**421 046**

RENVOIS				
(1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
(2)	Dont Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
	Dont Ecart de réévaluation libre	1D		
	Dont Réserve de réévaluation (1976)	1E		
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	26 799	49 525
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	82	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

③ COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFiP N° 2052 2017

Désignation de l'entreprise : **SARL BR PARTICIPATION** — Néant ☐ *

		Exercice N					Exercice (N-1)
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB	FC		959
	Production vendue biens*	FD		FE	FF		
	Production vendue services *	FG	112 805	FH	FI	112 805	124 227
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	**112 805**	FK	FL	**112 805**	**125 186**
	Production stockée *				FM		
	Production immobilisée *				FN		
	Subventions d'exploitation				FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)				FP	969	4 891
	Autres produits (1) (11)				FQ		
	Total des produits d'exploitation (2) (I)				FR	**113 774**	**130 077**
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *				FS		666
	Variation de stock (marchandises)*				FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *				FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*				FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *				FW	16 278	8 500
	Impôts, taxes et versements assimilés *				FX	1 212	95
	Salaires et traitements *				FY	48 969	68 000
	Charges sociales (10)				FZ	36 687	25 799
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations - dotations aux amortissements *				GA	7 125	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations - dotations aux provisions				GB		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur actif circulant : dotations aux provisions *				GC		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD		
	Autres charges (12)				GE		4 891
	Total des charges d'exploitation (4) (II)				GF	**110 271**	**107 951**
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)					GG	**3 504**	**22 126**
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)				GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)				GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)				GJ	88	950
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)				GL	1 140	
	Reprises sur provisions et transferts de charges				GM		
	Différences positives de change				GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				GO		
	Total des produits financiers (V)				GP	**1 228**	**950**
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions *				GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)				GR	555	
	Différences négatives de change				GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				GT		
	Total des charges financières (VI)				GU	**555**	
2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)					GV	**674**	**950**
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW	**4 177**	**23 076**

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

④ COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFiP N° 2053 2017

Désignation de l'entreprise **SARL BR PARTICIPATION** — Néant ☐*

			Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	51	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	**51**	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	331	668
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	**331**	**668**
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	**(280)**	**(668)**
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	1 137	3 461
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	**115 054**	**131 027**
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	**112 294**	**112 079**
5 - BENEFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)		HN	**2 760**	**18 947**
RENVOIS (1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
(2) Dont	produits de locations immobilières	HY		
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1G		
(3) Dont	- Crédit-bail mobilier *	HP		
	- Crédit-bail immobilier	HQ		
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1H		
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	1J		
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K		
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX		
(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC		
	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD		
(9)	Dont transferts de charges	A1	969	
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2	36 687	25 799
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 4 590 obligatoires A9 32 097			

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :

	Exercice N	
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
PÉNALITÉS ET AMENDES	107	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	225	
PRODUITS EXCEPTIONNELS		51

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :

	Exercice N	
	Charges antérieures	Produits antérieurs
Cf. état 2053-Détail des produits et charges sur ex. antérieurs	225	51

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

BR PARTICIPATION
Société à responsabilité limitée au capital de 16.000 euros
Siège social : 108 rue du Commandant Charcot, 69005 LYON.
420 115 289 RCS Lyon

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 30 JUIN 2017

Exercice clos le 31 décembre 2016

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de 2 760,21 euros de l'exercice clos le 31 décembre 2016 de la manière suivante :

Bénéfice	2 760,21 euros
A titre de dividendes Soit 2 euros par part sociale	1.600,00 euros
Le solde	1.160,21 euros
En totalité au compte « Autres réserves »	1.160,21 euros

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres seraient de 372.681 euros.

La mise en paiement du dividende interviendra à compter de ce jour.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016 éligibles à l'abattement de 40 % s'élève 1.600 euros.

L'Assemblée Générale est informée que, les revenus distribués sont imposables au barème progressif de l'impôt sur le revenu et que, conformément aux dispositions de l'article 117 quater modifié du Code général des impôts, est mis en place un prélèvement forfaitaire obligatoire de 21 %, non libératoire, et imputable ultérieurement sur l'impôt sur le revenu.

L'Assemblée Générale est en outre informée que, conformément aux dispositions de l'article L.136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor Public dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

L'Assemblée Générale reconnaît avoir été informée qu'en application du nouvel article L.131-6 alinéa 3 du Code de la sécurité sociale, les dividendes perçus par les associés qui ont le statut TNS dans la Société, leur conjoint ou le partenaire auquel ils sont liés par un pacte civil de solidarité ou leurs enfants mineurs non émancipés, sont désormais assujettis :

- à prélèvements sociaux pour la fraction des dividendes qui n'excède pas une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de leur compte courant,

- à cotisations et contributions sociales TNS sur la fraction des dividendes qui excède une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de leur compte courant.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucune distribution de dividendes n'a eu lieu au cours des trois derniers exercices.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifiée conforme par
Le Gérant

